

# ◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

---

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018**

**L'an deux mille dix huit, le vingt cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 18/10/2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville.**

**Président :** Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

**PRÉSENTS : 35**

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Antoine CANADAS, Liliane WEIBLEN, François MEGARD, Purification LOPEZ, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Claire-Lise COSTE, Fabrice LODI-CHEMAIN, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Jacques BURLAT, Denise ROSSET-BRESSAND, Amandine GAILLARD, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID, Daniel GOUX, Béatrice CLERC, Issam OTHMAN, Christian MOISSARD Muriel MONIER, Pascal LACHAIZE, Antoine GALERA, Fabienne GILET

**ABSENTS : 0**

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 8**

Catherine AURELE à Liliane WEIBLEN, Marie-Claire FISCHER à Catherine HUCHOT, Eric FROMAIN à Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ à Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI à Habib DARWICHE, Corinne DUBOS à Daniel GOUX, Véronique MOREIRA à Michel ESPAGNET, Sandrine LIGOUT à Antoine GALERA

**Secrétaire de séance :** Madame Amandine GAILLARD

oOo

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal  
de la séance du 26 septembre 2018

**Délibération n° 2018\_137 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation  
(mois de septembre)**

*Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.*

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_138 : RESSOURCES HUMAINES : Actualisation des  
vacations en vigueur dans la Collectivité et mise à jour des taux de rémunération**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la mise à jour du tableau des vacances comme suit :

- Mise à jour des vacances de « tutorat d'aide aux devoirs », d' « études BCD » et de « classe découverte »
- La vacation « Études surveillées » est renommée « Temps périscolaire de 16h30 à 18h00 »
- L'activité « Mixte animation + études » devient activité « temps périscolaire du soir 16H30 à 18H00 » avec l'ensemble des personnels afférents (soit 4 types de personnel )
- Adaptation de l'activité « temps périscolaire du soir 16H30 à 18H 00 » en retirant la mention personnel « adulte ou étudiant majeur »
- Ouverture de la vacation « temps périscolaire du soir 16H30 à 18H00 » à des personnes qualifiées dans un domaine artistique ou culturel
- Nouvelle dénomination de la vacation « Supervision des études surveillées » en vacation « Coordination du périscolaire du soir » en retirant la mention « personnel adulte ou étudiant majeur »
- Détermination de la durée des vacances « temps périscolaire du soir » et « Coordination du périscolaire » à 1 heure 30

- D'approuver la mise à jour des taux de vacation

- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_139 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution de postes**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver les créations, suppressions et modifications de poste ci-dessous :

Réussites concours

Créations			Suppressions		
Nombre	Cadre d'emplois	Service	Nombre	Cadre d'emplois	Service
1	Rédacteur	Théâtre Théo Argence	1	Adjoint administratif	Théâtre Théo Argence

Organisation des Services

Créations			Suppressions		
Nombre	Cadre d'emplois	Service	Nombre	Cadre d'emplois	Service
1	Ingénieur en chef	Régie Bât-maintenance	1	Ingénieur	Régie Bât-maintenance
1	Moniteur éducateur	Petite Enfance	1	Animateur	Petite Enfance
1	Technicien	DSIT	1	Ingénieur en chef	DSIT
0,5	Assistant d'enseignement artistique	conservatoire			
1	Rédacteur	Finances	1	Attaché	Finances
1	Rédacteur	Guichet unique			
1	Adjoint administratif	SP Nautique Accueil Caisses	1	Adjoint technique	SP Nautique Accueil Caisses
1	Adjoint administratif	Education – administratif et financier	1	Attaché	Education - administratif et financier

- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2018

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_140 : RESSOURCES HUMAINES : Régularisation de la rémunération de deux agents - Relèvement de la prescription quadriennale**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'autoriser le relèvement de la prescription quadriennale afin de verser à Mme Nicole Raymond, responsable de l'arthothèque, un rappel de rémunération sur la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012

- De préciser que Mme Raymond sera alors en contrepartie redevable à la Collectivité d'une somme de 1 506,25€ au titre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) qui lui avait été attribuée en 2012

- D'autoriser le règlement d'une somme brute de 1 636,64€ à Mme Nicole Raymond et la régularisation des charges salariales et patronales afférentes, soit un coût chargé de 3 110,39€
- D'autoriser le relèvement de la prescription quadriennale afin de verser à Mme Marie-Noëlle Piroux, responsable documentation-archives-fournitures-mobilier un rappel de rémunération sur la période du 1er mars 2012 au 31 décembre 2012
- D'autoriser le règlement d'une somme brute de 1 122,47€ à Mme Marie-Noëlle Piroux et la régularisation des charges salariales et patronales afférentes, soit un coût chargé de 2 098,20€
- De préciser que la dépense sera prise sur le chapitre globalisé 012 du budget 2018

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_141 : AFFAIRES FINANCIERES : Affectation complémentaire du résultat de fonctionnement 2017 du budget principal et du budget annexe ateliers artisanaux**

**A la majorité par 35 voix pour et 8 voix contre, le Conseil Municipal décide :**

- D'affecter le solde du report à nouveau de fonctionnement 2017 du budget principal pour 514 193,93 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- D'affecter 15 730,76 € à la couverture du besoin de financement 2017 de la section d'investissement du budget annexe ateliers artisanaux au compte 1068 « Autres réserves »

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_142 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budget annexe ateliers artisanaux- Exercice 2018 - Décision modificative n° 1**

**A la majorité par : 35 voix pour et 8 voix contre, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal de la Ville et du budget annexe ateliers artisanaux comme suit et au regard des tableaux joints en annexe de la délibération :

**1° Budget principal :**

Section d'investissement

En recettes :

Inscription d'un crédit supplémentaire de 514 193,93 € en recette au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

En dépenses :

Inscription d'un crédit supplémentaire 411 000,00 € en dépenses au compte 2313 « Constructions » afin de couvrir en crédits les marchés publics à notifier et les compléments en travaux pluriannuels à affecter

Inscription d'un crédit supplémentaire 103 193,93 € en dépenses au compte 21318 « Autres bâtiments publics » en complément à affecter sur les travaux annuels

## **2° Budget annexe n° 12 – Ateliers Artisanaux**

### Section de fonctionnement

En recettes :

Inscription d'un crédit en diminution de 15 730,76 € en recette au compte 002  
« Résultat d'exploitation reporté »

En dépenses :

Inscription d'un crédit en diminution de 15 730,76 € en dépense au chapitre 023  
« Virement à la section d'investissement »

### Section d'investissement

En recettes :

Inscription d'un crédit en diminution de 15 730,76 € en recette au chapitre 021  
« Virement de la section d'exploitation »

Inscription d'un crédit en supplément de 15 730,76 € au compte 1068 « Autres réserves » afin de couvrir le solde d'exécution 2017 de la section d'investissement

\*\*\*\*\*

## **Délibération n° 2018\_143 : AFFAIRES FINANCIERES : Approbation de la clôture des budgets annexes**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De clôturer au 31/12/2018 les budgets annexes Usines Relais et Ateliers Artisanaux
- De reprendre au budget principal 2019 l'activité de location de locaux industriels et commerciaux dans le cadre comptable d'un assujettissement à la TVA individualisé
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

\*\*\*\*\*

## **Délibération n° 2018\_144 : AFFAIRES FINANCIERES : Tarifs de supports publicitaires pour le marché de Noël**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver , la fixation d'un tarif de 500 euros TTC par banderole placée aux abords du marché de Noël 2018 ainsi que pour les années suivantes

\*\*\*\*\*

## **Délibération n° 2018\_145 : SECURITE ET PREVENTION : Actions de prévention de la délinquance - Octroi d'aides financières**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'octroyer une aide financière de 2 000 € à l'association « Le MAS - Service info droit victimes », pour l'action de prévention « Droits et responsabilités, parlons-en ! »

- D'octroyer une aide financière de 666 € au collège Gérard Philipe, et une aide financière de 450 € au collège Colette, pour l'action de prévention des violences liées à l'usage d'Internet qui se déroulera dans chacun de ces établissements scolaires
- D'octroyer une aide financière de 1 440 € à l'association Sauvegarde 69 service de prévention spécialisée, pour l'action de prévention du décrochage scolaire « starting block »
- D'octroyer une aide financière de 1 579, 20 € à l'association Sauvegarde 69 service de prévention spécialisée, pour l'action « chantiers éducatifs»
- D'octroyer une aide financière de 500 € à l'Association Sauvegarde 69 service de prévention spécialisée, pour l'action de remobilisation des jeunes de 14 à 21 ans « en rupture »
- De dire que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 6574

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2018\_146 : URBANISME : Dénomination de voies-secteur Bel air**

#### **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De dénommer les deux nouvelles voies du quartier de Bel Air : rue Paul Valéry et rue Judith Gautier

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2018\_147 : LOGEMENT : Alliade Revaison-financement et réservation**

#### **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver l'attribution d'une subvention de 40 179 € pour l'opération « Jardin Plein Sud », situé 535 rue Jean Gabin, à Alliade Habitat
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière et de réservation ainsi que tous documents y afférents
- De dire que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 204182

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2018\_148 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Bel air opération Mansart – Farrère – convention financière pour l'OPC (mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination)**

#### **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la convention de participation financière relative à la mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination entre la Ville, Est Métropole Habitat et la Métropole liée à l'opération Mansart - Farrère
- D'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre de celle-ci
- De dire que les dépenses seront imputées à l'article 2041512

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_149 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport du mandataire de la Commune relatif à la Société publique locale OSER - exercice 2017**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De prendre acte du rapport de gestion de la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE pour l'exercice 2017

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_150 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Avis relatif à la création d'une zone à faibles émissions (ZFE)**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'émettre un avis favorable à la mise en œuvre de ce dispositif sous réserve de la réalisation d'actions complémentaires :

- Réaliser une étude d'impact pour évaluer le report des polluants sur les zones hors zones de faibles émissions (ZFE) situées majoritairement dans l'Est lyonnais
- Définir un programme d'actions pour améliorer la qualité de l'air dans ces zones habitables souvent situées à proximité d'axes routiers structurants
- Mettre en place une aide financière au renouvellement du parc automobile pour les artisans et TPE concernés
- Mettre en œuvre une concertation avec les territoires contiguës à la Métropole concernés par les déports de circulation

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_151 : EDUCATION : Modification du périmètre scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville de Saint-Priest**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la mise à jour et les modifications du périmètre scolaire comme suit :

**I) Rues existantes à intégrer au périmètre scolaire :**

- 1) Chemin de Saythe = secteur Farrère,
- 2) Montée du Lyonnais = secteur Berliet,
- 3) Avenue Clément Ader = secteur Mi-Plaine,
- 4) Chemin de Laleau = secteur Marendiers.

Aucun logement n'est à constater.

**II) Nouveaux numéros de rues existantes afférents à la livraison de logements :**

- Numéros impairs 101, 103, 105 et 107 avenue Jean Jaurès = secteur Revaison

**III) Autres modifications :**

- 1) Numéros impairs 95 à 99 avenue Jean Jaurès initialement sur le secteur Jaurès passent sur le secteur Revaison,
- 2) Numéros pairs du 94 au 96 rue Anatole France initialement sur le secteur Brenier passent sur le secteur Revaison

Nota : Les numéros impairs de l'avenue Jean Jaures à partir du n°95 et jusqu'au 107 et les numéros pairs du 94 au 96 rue Anatole France appartiennent à la même résidence ( même promoteur).

3) Numéros pairs du 2 au 20 rue Maréchal Leclerc initialement sur secteur Brenier passent sur le secteur Jaurès.

Cette modification repose également sur la livraison de nouveaux logements d'un même promoteur au sein d'une même résidence.

- De dire que le nouveau périmètre, tel que celui-ci résulte de l'annexe jointe à la délibération, est applicable pour la rentrée scolaire 2018-2019

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_152 : AFFAIRES CULTURELLES : Partenariats 2018-2019 du Théâtre Théo Argence**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

D'approuver la reconduction des partenariats suivants pour la saison 2018-2019 :

- Dispositif « Carte Champ Libre » et partenariat « Université Tous Ages » avec l'Université Lyon II
- Dispositif « Pass Culture » avec la Métropole de Lyon
- Dispositif « Culture pour Tous » avec l'association ALLIES
- Opération « Balises » avec l'association Balises
- Partenariat Pass Seniors avec le CCAS de Saint-Priest
- D'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_153 : AFFAIRES CULTURELLES : Coopération culturelle pour la période 2017-2020 - Approbation de la déclaration entre la Métropole de Lyon, l'Etat, les Communes volontaires et le Grand parc de Miribel Jonage**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la déclaration de coopération culturelle 2017-2020 à passer entre la Métropole de Lyon, l'État, les Communes volontaires et le Grand parc de Miribel Jonage
- D'autoriser monsieur le Maire à signer ladite déclaration

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2018\_154 : METROPOLE : Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du règlement local de publicité métropolitain**

Le Conseil Municipal prend acte du débat relatif aux orientations générales du règlement local de publicité métropolitain.

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 20h33**

**Le Maire,**

**Gilles GASCON**